

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un le quinze novembre à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Turretot, en  
séance publique sous la présidence de Mme Thérèse BARIL, Maire

**Présents :** Thérèse BARIL, Astrid VERDIERE, Nicolas DUMINY, Isabelle MALVAULT, Sophia BARIL,  
Isabelle LASNIER, Ludivine CORREIA, Patrick LECOURT, Vincent LEMAITRE, Philippe DURECU, Ludovic  
HARDY, Laurence STENGEL

Vanessa TRAMOUILLE arrivée pour la question n°4.

**Absents excusés :** David OLINGUE. Alain BALZAC ayant donné pouvoir à Thérèse BARIL.

Secrétaire de séance : Astrid VERDIERE

### **1-Approbation du procès-verbal du 18 octobre 2021 :**

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 18 octobre 2021 sans y apporter de modification.

### **2-Administration générale :**

#### **\*Bons de Noël :**

Le conseil municipal décide de fixer à 25 € le bon remis pour les fêtes de fin d'année à chaque turretotais de 65 ans et plus, et à 40 € le bon remis pour les fêtes de fin d'année aux agents communaux. Ces bons sont utilisables chez les commerçants indiqués sur le bon.

#### **\*Loyers Logement Allée des Charmes :**

Les logements locatifs Allée des Charmes ont subi des augmentations successives sur 10 ans. Le montant des loyers étant dorénavant entre 869€ et 931€ pour des logements T4, je vous propose de ne pas appliquer la clause de révision de prix jusqu'au 31/12/2022 (sauf en cas de baisse d'indice qui conduirait à une baisse du montant des loyers).

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne pas appliquer la clause de révision de prix jusqu'au 31/12/2022 (sauf en cas de baisse d'indice qui conduirait à une baisse du montant des loyers).

### **3-Marché :**

#### **\*Avenant au marché de maîtrise d'œuvre**

Madame le Maire expose que, suite au changement de terrain pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire du fait d'une non constructibilité de l'opération sur l'assiette foncière d'origine pour cause de PPRI, le cabinet Eclipse devant refaire les plans et chiffrages, propose un avenant comme suit :

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 20.00%      Montant HT : 8.440.00 €      Montant TTC : 10.128.00 €

% d'écart introduit par l'avenant : 10.58

Considérant que la commission d'appel d'offres réunie ce jour, a émis un avis favorable à cet avenant, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cet avenant pour les montants indiqués ci-dessus et à prévoir les crédits au budget concerné.

Le nouveau montant du marché public est donc de :

Taux de la TVA : 20.00%      Montant HT : 88.232.34 €      Montant TTC : 105.878.81€

### **4-Tarifs :**

#### **\*Locations de salles**

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de location des salles et de matériel pour l'année 2022. Les tarifs restent donc inchangés. Pour rappel :

**Tarifs extérieur :**

Durée	Salle des Fêtes	Cuisine	Salle de réunion
Une journée	275€	236€	92€
Un week-end	439€	382€	144€
Vin d'honneur (4h)	139€	131€	47€

**Tarifs Turretotais :**

Durée	Salle des Fêtes	Cuisine	Salle de réunion
Une journée	187€	165€	62€
Un week-end	292€	264€	97€
Vin d'honneur (4h)	95€	96€	34€

Vaisselle : 1€ par personne

Location de matériel aux turretotais (en dehors des locations de salles et uniquement pour des réceptions personnelles) : Pack 1 table et 6 chaises : 3€

Location de la salle polyvalente sur accord préalable du conseil municipal : 176€.

Le conseil municipal décide de maintenir à 500€ le montant du chèque de caution pour les Turretotais et les extérieurs pour les réservations de salles à venir et également de demander un chèque de caution pour le ménage à hauteur de 80€ par location.

**\*Cimetière**

Le conseil municipal décide de reconduire les tarifs à l'identique pour les cimetières de Turretot à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, comme suit :

CIMETIERE	DUREE	2022
Columbarium	30 ans	1 034
	Renouvellement	128
Concession cimetière	15 ans	65
	30 ans	143
	50 ans	179
	Perpétuelle	459
Concession enfant ou caverne	15 ans	46
	30 ans	79
	50 ans	126
	Perpétuelle	316
Dépôt d'urne	Par une	31

Tarifs en euro

**5-Ressources humaines :****\*CDG 76 : Convention missions optionnelles**

Madame le Maire expose au conseil municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Notamment, il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi ([www.cap-territorial.fr](http://www.cap-territorial.fr)) ou encore le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique paritaire), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.



missions sont proposées par le CDG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- \*Conseil et assistance chômage
- \*Conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en ressources humaines
- \*Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général
- \*Réalisation des dossiers CNRACL
- \*Réalisation des paies, des déclarations sociales annuelles, collecte des taux et calcul du prélèvement à la source
- \*Mission archives
- \*Conseil et assistance au recrutement
- \*Missions temporaires
- \*Médecine préventive\* (équipe pluridisciplinaire composée de médecins de prévention, d'infirmières, d'un psychologue du travail et d'ingénieurs spécialisés en hygiène / sécurité et en ergonomie)
- \*Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- \*Inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- \*Expertise en hygiène / sécurité
- \*Expertise en ergonomie
- \*ou toute autre mission.

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime
- d'autoriser Madame le Maire à signer les actes subséquents. (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.)

## **6-Finances :**

### **\*Décisions modificatives**

1) Le conseil municipal décide de prendre la décision modificative suivante pour prendre en compte les nouvelles opérations en cours :

Chapitre 024 en recettes d'investissement : + 30 000€

Article 21311/op 104 en dépenses d'investissement : + 30 000€

2) Le conseil municipal décide de prendre la décision modificative suivante pour prendre en compte les mouvements liés aux locataires :

Article 165 aussi bien en dépenses d'investissement qu'en recettes d'investissement : + 2 000€.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

**\*Défense incendie :** le conseil municipal préfère partir sur une réserve cuve acier pour Ecuquetot étant donné que la durée de vie est supérieure au système souple et que le remplissage se fait automatiquement en cas de besoin.

**\*Dotations de l'Etat :** la commune va percevoir plus que prévu pour la taxe additionnelle des droits de mutation et le fond départemental de péréquation et ne versera pas de participation du titre du FPIC (fond de péréquation intercommunal et communal)

**\*Téléthon :**

**Turretot :**

\*Des tickets de tombolas sont en vente notamment auprès de Madame Astrid VERDIERE.

\*La commune organise un repas « Téléthon Frites ». Les Turretotais ont reçu l'information dans leur boîte aux lettres avec les modalités de participation.

**Gonneville La Mallet** organisera :

\*un défi « escalade » les 3 et 4 décembre 2021. Ce défi est ouvert à tous

\*une soirée cabaret.

**\*SDE 76 (syndicat électrique) :** ce syndicat a prévu de réaliser des opérations sur la commune et notamment le passage en LED de certains candélabres. Il peut également intervenir dans le cadre de demande d'amélioration d'éclairage pour des équipements sportifs ainsi que pour l'aide à l'installation de panneaux photovoltaïques

**\*Enedis :** En cas de tempête dans la région, comme cela a été le cas récemment, Enedis renforce ses équipes en faisant venir des renforts d'autres départements/régions. A noter que les informations transmises par la télérelève (compteur Linky par exemple) sont très utiles en cas de gestion de crise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Fait à Turretot,  
Le 17 novembre 2021  
Madame Le Maire,

